



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général

Lettre datée du 25 septembre 1999, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La déclaration faite par le Président de la République d'Albanie, M. Rexhep Meidani, dans le cadre du débat général de la session ordinaire de l'Assemblée générale, le 23 septembre 1999, n'est pas une nouveauté dans le comportement général de la République d'Albanie à l'égard de la République fédérale de Yougoslavie et vient comme la dernière harangue d'une série de contrevérités et d'allégations non documentées à l'encontre de mon pays. Elle confirme la poursuite d'une politique hostile de la part de l'Albanie et ses visibles aspirations à l'égard du Kosovo-Metohija, une partie intégrale de la République de Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie.

En abusant de l'enceinte du Parlement mondial, le Président Meidani a tenté une fois de plus de détourner l'attention de son propre pays, et en attaquant la République fédérale de Yougoslavie et ses dirigeants, d'occulter le vrai rôle de la République d'Albanie en ourdissant la crise dans le sud de la province serbe, point culminant des aspirations territoriales albanaises depuis des décennies envers cette partie du territoire de la République souveraine fédérale de Yougoslavie.

En accusant faussement la République fédérale de Yougoslavie et ses dirigeants et en utilisant l'agression de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre la République fédérale de Yougoslavie pour faire écran à son soutien servile, mais actif de cet acte illégal, la République d'Albanie ne peut pas dissimuler sa responsabilité directe d'une violation grossière des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans l'Acte final d'Helsinki et dans la Charte de Paris, ainsi que dans tous les autres traités internationaux de l'ordre légal contemporain. De nombreuses preuves existent à l'appui de ce fait.

1. La République d'Albanie est le seul pays au monde et le seul État Membre des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui ait officiellement reconnu la création séparatiste illégale de la prétendue République du Kosovo, proclamée à l'intérieur du territoire souverain yougoslave. De surcroît, elle

a autorisé cette création illégale d'ouvrir sa «représentation» à Tirana. L'Albanie n'a pas rappelé ces décisions qui constituent un exemple spectaculaire de la violation la plus flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes et textes fondamentaux de l'OSCE.

2. La République d'Albanie a volontairement transféré sa propre situation interne chaotique et sans loi à la minorité albanaise en République fédérale de Yougoslavie voisine, en l'incitant à être déloyale à l'égard de l'État où elle vit. Il est notoire que la République d'Albanie a joué un rôle actif dans la création et l'armement des séparatistes terroristes, la soi-disant Armée de libération du Kosovo (ALK). L'Albanie a transformé une grande partie de son territoire en arrière-base logistique de l'ALK, en un vaste camp d'entraînement pour la perpétration d'agressions armées et d'actes de terrorisme contre des civils et les forces de sécurité au sein du territoire de la République fédérale de Yougoslavie. L'assistance directe et substantielle de l'Albanie aux terroristes de l'ALK et son refus de sécuriser son côté de la frontière yougoslave-albanaise et d'empêcher les terroristes, les trafiquants d'armes et de drogues et autres criminels armés de passer en territoire yougoslave ont entraîné des pogromes et des génocides de Serbes, de Monténégrins et d'autres non-Albanais du Kosovo-Metohija, dont les victimes furent également de loyaux citoyens yougoslaves d'origine albanaise. Le Président Meidani se plaint à passer confortablement sous silence les pertes humaines considérables et les énormes dégâts matériels occasionnés par la politique de son pays à la République fédérale de Yougoslavie, dont il est, ainsi que son pays, directement responsable. Cette politique est dépeinte par le Président Meidani comme une lutte en faveur du respect des droits de l'homme.

3. Le déploiement de la présence de l'Organisation des Nations Unies dans le sud de la province serbe n'a pas empêché l'Albanie de continuer à accorder son soutien aux terroristes. Confiants en l'appui assuré et continu de l'Albanie voisine d'une part, et encouragés par l'attitude permissive de la KFOR et de la MINUK d'autre part, les terroristes de l'ALK et autres groupes armés albanais continuent à semer la terreur chaque jour, visant au nettoyage ethnique de la province de tous habitants non-albanais. Le fait que plus de 250 000 Serbes, Monténégrins, Roms, Turcs et d'autres non-Albanais aient été chassés de la province, que plus de 230 d'entre eux ont été tués et plus de 300 enlevés, et que des dizaines de milliers d'appartements et de maisons ont été détruits ou occupés, constitue une preuve évidente désignant le responsable de l'évolution inquiétante au Kosovo-Metohija.

4. Le véritable visage de la politique de la République d'Albanie à l'égard de la République fédérale de Yougoslavie et de sa population, indépendamment de son appartenance nationale et/ou religieuse a été dévoilé par son soutien direct et par sa participation à l'agression de l'OTAN contre le peuple de la République fédérale de Yougoslavie entraînant la mort de milliers de civils et d'immenses dégâts matériels. La République d'Albanie s'est rangée du côté des agresseurs et des responsables de ce crime international contre l'humanité et de ce crime de génocide. La vigueur avec laquelle le Président Meidani a clamé du haut de notre tribune son soutien à ce crime sans précédent dans l'histoire récente de l'Europe et le rôle qu'y a joué son pays ouvrira peut-être à ce dernier les portes de l'OTAN, mais ne peut et ne saurait dégager ses dirigeants de la responsabilité de leurs actes criminels.

5. La déclaration du Président Meidani ne présentait aucune excuse et persistait dans la même voie. C'est une preuve supplémentaire que la présidence albanaise qui lance des appels bruyants en faveur du maintien de relations entre les États de la région qui soient fondés sur les principes de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris, n'a nullement renoncé à ses ambitions et ses objectifs rétrogrades. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne ses activités en vue de réaliser le projet de

la Grande Albanie aux dépens de nombre d'États souverains dans les Balkans, principalement la République fédérale de Yougoslavie. Ces aspirations ont été rendues tout aussi limpides par le Premier Ministre d'Albanie, Paskal Majko, du fait de sa visite à Pristina après l'agression de l'OTAN, sans même prendre la peine de se conformer aux procédures diplomatiques pertinentes de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, ainsi que de la teneur de sa déclaration faite à son retour à Tirana, selon laquelle il y avait lieu de mettre en place un seul système éducatif et une seule infrastructure de télécommunications pour l'ensemble des Albanais, indépendamment du lieu où ils vivent, ainsi que de construire une route reliant Durres et Pristina, comme si ces deux villes étaient situées dans un même État.

6. La politique de la République d'Albanie envers ses voisins, sa transformation en une plate-forme pour le trafic des armes, des drogues illicites et en sanctuaire de la criminalité organisée internationale ainsi que ses interventions sans bornes dans la situation du Kosovo-Metohija font de l'Albanie la plus grande menace pour la paix dans les Balkans et en Europe. Les tentatives de masquer ce fait en attaquant les autres ne sauraient être déguisées ni leurrer la communauté internationale.

La République fédérale de Yougoslavie s'est engagée à mener une politique de coopération pacifique et de relations de bonne entente avec ses voisins, fondée sur le strict respect des principes de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale et de non-ingérence. Elle est ouverte à la promotion de la sécurité régionale et à la coopération qu'elle attend de toutes les autres nations de la région. La République d'Albanie peut contribuer à la réalisation de ces nobles objectifs si elle renonce à ses projets de création d'une Grande Albanie et si elle cesse de soutenir les terroristes, les trafiquants d'armes et de drogues et les autres éléments criminels au service de l'ignoble cause qui consiste à saper la paix et la sécurité de toute la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Vladislav Jovanovic